



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 4 novembre 2024 – n°138/H030

## COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHE »

---

---

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHE (ESM)

3 octobre 2024

---

Président : Gianluca OREFICE, professeur à l'université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee  
Vincent MARCUS, chef du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère  
de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Responsable de la commission : Céline CRAVATTE (01 87 69 57 03)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](https://cnis.fr) à la [page de la commission](#)***

***En particulier l'ordre du jour, une liste de références à consulter, les fiches descriptives d'enquête,  
les supports de présentation, le suivi d'avis***

## SOMMAIRE DU COMPTE RENDU

LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
SUIVI DE L'AVIS DE MOYEN TERME.....	6
INTRODUCTION.....	7
1. « L'estimation de la dépense de R&D environnementale dans les comptes de dépenses environnementales ».....	7
2. « Enquête sur les dépenses de R&D dans les entreprises : trois questions concernant la transition écologique ».....	8
3. « Quelques sources pour en savoir plus sur la directionnalité des dépenses de R&D ».....	10
4. « Les données innovation de la banque publique d'investissement : présentation de la base INO et perspectives de thématisation ».....	11
5. « Que peut nous apprendre l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) à propos de l'innovation en faveur de la transition écologique ? ».....	15
6. « Mesurer l'innovation environnementale des acteurs privés : un aperçu des approches de l'OCDE ».....	17
7. « Mesurer l'innovation en vue de la décarbonation (CNEPI) ».....	18
8. Echange et rédaction du suivi d'avis.....	19
I. POINT D'INFORMATION.....	21
1. « Retour sur la consultation à propos de l'enquête filière 2026 ».....	21
II. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	22
1. Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) ( <i>présentée dans le thème principal</i> ).....	22
2. Enquête Filière aéronautique et spatiale (FAS).....	22
3. Enquête Situation des associations en 2024.....	23
4. Enquête Pratiques culturelles grandes cultures (PK GC).....	24
5. Enquête Observation des prix et des services dans l'industrie (Opise).....	25
6. Enquête « Produits du charbon dans l'industrie sidérurgique (EPCIS) », Service des données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement, et les transports (Sdes).....	25
7. Enquête « Ferraille et vieille fonte », Service des données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement, et les transports (Sdes).....	25
CONCLUSION.....	25
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	27

## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>ARCHAMBAULT</b>	Édith	Université Paris 1
<b>AUNAY</b>	Typhaine	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
<b>BERGERON</b>	Thomas	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
<b>BLANC</b>	Sylvie	Secrétariat général du conseil national de l'information statistique (SGCnis)
<b>BOINOT</b>	Marion	Le Mouvement associatif
<b>BOUVIER</b>	Anthony	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
<b>CHAMBAZ</b>	<b>Christine</b>	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DES)
<b>CHANTELOUP</b>	Guillaume	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
<b>CHEVALIER</b>	François	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>CLAVE</b>	Francis	Université de Paris
<b>CRAVATTE</b>	Celine	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (SG Cnis)
<b>DAUSSIN</b>	Jeanne-Marie	Insee Occitanie
<b>DE RAPHELIS SOISSON</b>	Magali	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (SG Cnis)
<b>DELHOMME</b>	Isabelle	Insee Pays de Loire
<b>DERNIS</b>	Hélène	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
<b>DHERBECOURT</b>	Clément	Ministère de la santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
<b>DUMARTIN</b>	Sylvie	Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
<b>DUMOULIN</b>	Matthieu	Economie Sociale et Solidaire France (ESS France)
<b>DUNAND</b>	Olivier	Insee Auvergne Rhône-Alpes
<b>FAKHFAKH</b>	Fathi	Centre de recherche en Economie et en Droit – Université Panthéon
<b>FIRQUET</b>	Sandrine	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>GALINDO RUEDA</b>	Fernando	Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

<b>GALLOIS</b>	Emilie	Institut national de la propriété intellectuelle (Inpi)
<b>GARCIA</b>	Jacques	CESER Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées
<b>GARNES</b>	Fabrice	Particulier
<b>GUILLAUMA</b>	Xavier	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
<b>GUILLAUMAT-TAILLIET</b>	François	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (SG Cnis)
<b>GUILLET</b>	Xavier	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction générale des entreprises (DGE)
<b>HARFI</b>	Mohamed	France Stratégie
<b>JOURNE</b>	Yvain	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Services des données et des études statistiques (Sdes)
<b>LAGARENNE</b>	Christine	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (SG Cnis)
<b>LALLEMENT</b>	Rémi	France Stratégie
<b>LARMAT</b>	Alain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
<b>LUZY</b>	Corentin	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
<b>MARCUS</b>	Vincent	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>MEILHAC</b>	<b>Christophe</b>	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Services des données et des études statistiques (Sdes)
<b>MISAK</b>	Evelyne	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Services des données et des études statistiques (Sdes)
<b>MOFAHAMI</b>	Malo	Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET)
<b>MOREAU</b>	Sylvain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
<b>MUTRICY</b>	Philippe	Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)
<b>NADEL</b>	Simon	Université de Lille
<b>NAULEAU</b>	Marie-Laure	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
<b>NAUROY</b>	Frédéric	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Services des données et des études statistiques (Sdes)
<b>NEOUZE</b>	Marie-Alexandra	Agence nationale de la recherche
<b>OREFICE</b>	Gianluca	Université Paris Dauphine
<b>PASQUIER</b>	Jean-Louis	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Services des données et des études statistiques (Sdes)

<b>PATEAU</b>	Mélanie	Particulier
<b>PERBEN</b>	Margot	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
<b>PLEUVY</b>	Marc	Alliance des minéraux, minéraux et métaux (A3M)
<b>POTTIER</b>	Philippe	Insee Ile de France
<b>PUJOL</b>	Séverine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
<b>RECLARD</b>	Typhenn	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (SG Cnis)
<b>RIEG</b>	Christian	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
<b>RIOU</b>	Emma	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
<b>RODIER</b>	Diane	Ubiquis
<b>SAUVE</b>	Nawel	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
<b>SCHUHL</b>	Pierrette	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
<b>SCRIBE</b>	Chrystel	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Services des données et des études statistiques (Sdes)
<b>SEKKAT</b>	Laurence	Institut national de la propriété intellectuelle (Inpi)
<b>SIMO WETIE</b>	Steve Bertrand	Particulier
<b>STUDER</b>	Nicolas	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
<b>THEODOSE</b>	Teddy	Université Paris 13
<b>THORNARY</b>	Baptiste	Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)
<b>VESSILLIER</b>	Delphine	Fédération française du bâtiment
<b>VEYRAC</b>	Christine	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SPP)

## SUIVI DE L'AVIS DE MOYEN TERME

*Avis de moyen terme : « **Mesurer des efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique.** La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux. Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion. Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition ».*

*La commission Entreprises et stratégies de marché a pris connaissance de différentes sources pouvant être exploitées pour décrire plus finement les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition environnementale. Cette description nécessite de définir des périmètres à propos d'activités économiques marquées par des évolutions rapides et l'émergence continue de nouvelles catégories d'innovations. Elle pose ainsi des défis de comparabilités internationale et intertemporelle.*

*De grandes enquêtes périodiques répondant à un règlement européen ont été enrichies depuis quelques années. Elles permettent d'obtenir des données de cadrage et facilitent les comparaisons internationales. L'enquête R&D des entreprises intègre désormais trois questions portant sur des dépenses environnementales et utilisées pour la réalisation des comptes économiques de l'environnement, en conformité avec les nomenclatures européennes récemment renouvelées ; l'enquête Capacité à Innover et stratégie des entreprises intègre un module spécifique portant sur les formes et déterminants des innovations en faveur de l'environnement. Les réponses à ces enquêtes peuvent néanmoins conduire à agréger des actions ayant des portées très hétérogènes sur la transition écologique. Elles sont, de plus, peu adaptées à l'étude des écosystèmes de petites entreprises innovantes.*

*De leur côté, les bases de données administratives (aides versées aux entreprises, dépenses des administrations et brevets déposés) nécessitent un important travail de retraitement. En France, les données portant sur les subventions en faveur de la R&D et de l'innovation sont éclatées entre plusieurs institutions et dispositifs. Elles sont donc à consolider et à reclasser, car elles sont ventilées selon des nomenclatures ne permettant généralement pas d'identifier leur caractère environnemental. Ces travaux qui peuvent recourir à l'analyse textuelle et aux partenariats avec des experts techniques en sont à un stade exploratoire ; les bases de données des brevets contiennent des informations exhaustives des déposants et détenteurs de brevets et du contenu de l'innovation ; elles facilitent les comparaisons internationales et peuvent être complétées par des micro-données au niveau des entreprises afin de permettre l'identification fine des profils des acteurs privés innovateurs sur des types ciblés d'innovations environnementales.*

*La commission salue ces initiatives ; elle se félicite des nouvelles questions posées par les enquêtes pour suivre la R&D et l'innovation environnementale ; elle recommande la poursuite et la pérennisation des travaux exploratoires en cours à partir des données administratives ; elle souligne l'intérêt d'apparier données d'enquêtes et données administratives pour permettre d'éclairer les décideurs et d'évaluer les politiques publiques. Pour donner tout leur poids à ces opérations, la commission souhaite qu'elles soient davantage coordonnées.*

## INTRODUCTION

**Gianluca OREFICE**

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette réunion de la Commission Entreprises et Stratégies de marché. Je tiens à remercier Céline CRAVATTE pour l'organisation de cette séance.

Je devrai malheureusement m'absenter à 11 heures 45. Si notre réunion n'est pas terminée, Sylvain MOREAU prendra la présidence de séance.

### MESURER LES EFFORTS DE R&D ET D'INNOVATION DES ACTEURS PRIVÉS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### 1. « L'estimation de la dépense de R&D environnementale dans les comptes de dépenses environnementales »

Jean-Louis PASQUIER, Service des données et études statistiques (Sdes) du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, sous-direction de l'information environnementale

J'interviens au titre du ministère de l'Écologie et, plus particulièrement, de son service statistique ministériel et de sa sous-direction de l'information environnementale. Nous réalisons divers comptes économiques de l'environnement, incluant des données sur la R&D environnementale. Ces comptes, élaborés par le bureau des synthèses économiques et sociales sur l'environnement, s'inscrivent dans une longue histoire du ministère, antérieure aux préoccupations récentes de transition écologique.

Ces comptes sont harmonisés à l'échelle européenne et transmis à Eurostat selon un règlement de 2011, révisé en 2014. Cette révision a introduit deux comptes importants : l'un sur les activités environnementales, l'autre sur les dépenses. Le compte des dépenses est un compte emblématique et historique du Sdes ; il présente l'ensemble des dépenses de protection dans l'environnement, dont celles réalisées en R&D.

Nous travaillons à partir de nomenclatures harmonisées à l'échelle internationale. La première d'entre elles concerne la protection de l'environnement. Elle liste l'ensemble des domaines considérés (dont la gestion des eaux usées et des déchets, la protection de la biodiversité, etc.) et comprend un *item* relatif à la R&D sur les mêmes domaines environnementaux. La seconde nomenclature, officieuse, mais néanmoins utilisée dans le cadre européen, porte sur la gestion (durable) des ressources naturelles. Comme la précédente, elle liste divers *items* sur le sujet (énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, etc.) et contient un *item* R&D sur les domaines correspondants.

Ces nomenclatures ont récemment été fusionnées. La nomenclature unique devrait être utilisée à compter de 2025 dans les questionnaires d'Eurostat – les actes délégués permettant la prise en compte de cette nouvelle nomenclature n'ont toutefois pas encore été adoptés.

La R&D environnementale représente 7 % de la totalité des 60 milliards d'euros de dépenses de protection de l'environnement. A ce stade, la partie « Gestion des ressources naturelles » n'est pas couverte dans les éléments que nous transmettons à Eurostat. Nous prévoyons néanmoins d'étendre ce champ.

Nos publications sur les dépenses environnementales incluent un article dédié à la R&D environnementale. Nous présentons notamment une ventilation entre les investissements et les dépenses courantes ainsi qu'une répartition par financeur.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue notre principale source d'informations. Son service statistique nous transmet des données sur les dépenses des administrations publiques, d'une part, et des entreprises, d'autre part. Pour la partie des administrations publiques, ces données nous permettent d'estimer la fraction liée à l'environnement sur la base du budget de la mission interministérielle de recherche et développement. Concernant les entreprises, nous recevons auparavant de manière informelle des résultats traités par le ministère, incluant la dépense totale en R&D et la fraction couvrant la protection de l'environnement. Récemment, nous avons élargi le champ pour inclure la préservation des ressources naturelles. Nous avons également établi une convention pour accéder aux résultats détaillés, avec un script permettant d'extraire les variables nécessaires à l'estimation de la R&D consacrée à la protection de l'environnement, au climat et à la préservation des ressources naturelles.

Un *item* complémentaire de la nomenclature concerne la gestion des déchets radioactifs. Nous interrogeons les opérateurs produisant et gérant ces déchets sur leurs dépenses d'investissement, leurs dépenses courantes et leurs éventuelles dépenses de R&D en la matière.

Pour les éco-activités, c'est-à-dire les activités environnementales, nous nous concentrons sur les variables de type production, valeur ajoutée, emploi. Les données restent succinctes ; elles reprennent les éléments du compte de dépenses. Nous n'avons pas encore travaillé la partie importation/exportation, car nous ne disposons pas des données nécessaires. Sur la base des résultats de la branche de R&D marchande dans les comptes nationaux, nous présumons que les importations et les exportations sont équilibrées à l'échelle de la R&D environnementale.

Le champ réglementaire européen des éco-activités couvre également la préservation des ressources naturelles. Nous sommes initialement limités à la protection de l'environnement mais, grâce à l'accès à de nouvelles données, nous prévoyons d'étendre prochainement le champ de ce compte à la préservation des ressources naturelles.

## **2. « Enquête sur les dépenses de R&D dans les entreprises : trois questions concernant la transition écologique »**

**Margot PERBEN, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies), ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Un *item* complémentaire de la nomenclature concerne la gestion des déchets radioactifs. Nous interrogeons les opérateurs produisant et gérant ces déchets sur leurs dépenses d'investissement, leurs dépenses courantes et leurs éventuelles dépenses de R&D en la matière.

Pour les éco-activités, c'est-à-dire les activités environnementales, nous nous concentrons sur les variables de type production, valeur ajoutée, emploi. Les données restent succinctes ; elles reprennent les éléments du compte de dépenses. Nous n'avons pas encore travaillé la partie importation/exportation, car nous ne disposons pas des données nécessaires. Sur la base des résultats de la branche de R&D marchande dans les comptes nationaux, nous présumons que les importations et les exportations sont équilibrées à l'échelle de la R&D environnementale.

Le champ réglementaire européen des éco-activités couvre également la préservation des ressources naturelles. Nous sommes initialement limités à la protection de l'environnement mais, grâce à l'accès à de nouvelles données, nous prévoyons d'étendre prochainement le champ de ce compte à la préservation des ressources naturelles.

## **3. « Enquête sur les dépenses de R&D dans les entreprises : trois questions concernant la transition écologique »**

**Margot PERBEN, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies), ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Le Sies comptabilise les dépenses nationales de R&D de manière générale et, plus spécifiquement ici, au sujet de la transition écologique. Une importante enquête est menée afin de connaître les moyens financiers et humains consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France. Nous nous concentrons sur les dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises (DIRDE) hors sous-traitance.

L'enquête comprend trois questions relatives à la transition écologique :

- la part de la DIRDE consacrée à la protection de l'environnement ;
- la part de la DIRDE dédiée à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- la part de la DIRDE allouée à la gestion des ressources naturelles.

Ces deux dernières questions ont été ajoutées en 2021 à la demande du Sdes.

Les résultats montrent qu'en 2021-2022, environ 3 milliards d'euros sont consacrés à la protection de l'environnement, sur un total de 39 milliards de DIRDE. Les montants sont nettement inférieurs pour la lutte contre le réchauffement climatique et la gestion des ressources naturelles.

Les évolutions de la dépense intérieure de R&D consacrée à la transition écologique depuis 2006 doivent être prises avec précaution. Certaines entreprises déclarent d'une année sur l'autre des pourcentages de DIRDE consacrée à l'environnement très variables, .

L'analyse par catégorie d'entreprise révèle que les micro-entreprises déclarent un pourcentage plus élevé de DIRDE consacrée à l'environnement. Plus la taille de l'entreprise augmente, plus ce taux diminue. Cependant, nous avons des doutes sur certaines valeurs, atteignant jusqu'à 100 % de la DIRD affectée à l'environnement.

Le nombre d'entreprises déclarant consacrer une part de leur DIRDE à la protection de l'environnement augmente progressivement, passant de 1 846 unités légales en 2006 à 3 373 entreprises au sens économique en 2022. Ces volumes restent néanmoins relativement faibles au regard de l'ensemble des entreprises déclarant exécuter de la R&D : 12 011 unités légales en 2006, 16 392 entreprises au sens économique en 2022.

Vous retrouverez ces données dans notre publication sur l'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qui comprend une fiche annuelle sur la recherche en environnement. Nous transmettons également ces informations au Sdes pour les comptes de l'environnement.

### **Sylvain MOREAU**

Comment distinguer les dépenses liées à l'environnement et celles relatives à la protection du climat ? Ces deux catégories sont-elles distinctes ou l'une englobe-t-elle l'autre ?

Quelle est l'unité de collecte ? Nous pouvons imaginer que la R&D dans le domaine de la protection environnementale concerne principalement les grandes entreprises. Ces dernières sont susceptibles d'engager des dépenses pour se conformer aux réglementations, tandis que les investissements en R&D dans ce domaine pourraient être moins conséquents dans les structures plus modestes.

### **Jean-Louis PASQUIER**

La construction même des nomenclatures génère une difficulté. Dans la nomenclature historique qui concerne la protection de l'environnement, la première catégorie porte sur la « Protection de l'air et du climat ». Or, la partie « Gestion des ressources naturelles » inclut la production d'énergie renouvelable et la maîtrise de l'énergie, qui pourraient également relever du climat.

Nous avons toujours eu des difficultés pour classer les dépenses climatiques. C'est pourquoi nous avons demandé de les séparer – d'autant plus que les questionnaires d'Eurostat imposent de répondre à la rubrique « Air et climat » tandis que l'*item* « *dont climat* » est facultatif.

Nous devons identifier des dépenses emblématiques, comme les voitures électriques. Selon les notes explicatives d'Eurostat pour les nomenclatures d'activités environnementales, elles sont considérées comme relevant plutôt du climat. Nous pourrions porter considération sur leur impact bénéfique sur la qualité de l'air local. Un sujet similaire se pose pour les chaudières à condensation, par exemple.

Nous examinons chaque cas individuellement, en essayant d'harmoniser nos décisions au niveau européen. Il subsistera toujours une certaine ambiguïté.

Dans le cadre des discussions en cours sur la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature, des discussions ont lieu entre les pays sur la manière d'appréhender ces deux catégories.

### **Vincent MARCUS**

Il conviendrait de s'interroger sur l'impact financier réel des modalités ajoutées en 2021. Certaines dépenses auparavant déclarées dans la catégorie générale de « protection de l'environnement » ont pu être reclassées dans ces nouvelles modalités. Il semble légitime de se demander si ces changements ont effectivement entraîné une augmentation des montants déclarés ou s'il s'agit plutôt d'une redistribution des déclarations existantes.

Ces modalités sont-elles exclusives ou peuvent-elles se chevaucher ? Un chevauchement pourrait créer une ambiguïté dans l'interprétation des données.

**Margot PERBEN**

Les trois questions sont indépendantes. Nous ne pouvons pas les sommer.

**Vincent MARCUS**

Dès lors, un même euro peut être comptabilisé plusieurs fois.

**Margot PERBEN**

Oui.

**Jean-Louis PASQUIER**

Cette question mérite d'être approfondie. Une problématique similaire se pose à nos collègues de l'Insee responsables de l'enquête Antipol. Le champ d'étude de cette dernière, initialement centré sur la protection de l'environnement, s'est élargi pour inclure la préservation des ressources naturelles. Les résultats de leur enquête 2022 laissent supposer un probable transfert de réponses ; certains répondants qui classaient auparavant leurs actions dans la catégorie « Protection de l'environnement » les ont repositionnées dans les nouvelles catégories. Cette évolution soulève des difficultés d'interprétation qu'il convient d'examiner attentivement.

**Margot PERBEN**

Dans notre enquête, nous interrogeons les unités légales. Le graphique présentant le nombre d'entreprises donne une idée de l'évolution, mais il faut noter que les petites entreprises sont échantillonnées et pondérées tandis que les grandes sont exhaustivement représentées.

**Mohamed HARFI**

Je note l'utilisation du terme « décarbonation » dans la présentation de l'enquête. Était-il employé dans l'intitulé de certaines questions ?

De mémoire, des questions ont été ajoutées à l'enquête R&D sur les brevets. Certaines d'entre elles portaient-elles spécifiquement sur les brevets liés aux innovations environnementales ?

**Margot PERBEN**

Non, le terme « décarbonation » ne figure pas dans le libellé des questions. Néanmoins l'item « lutte contre le réchauffement climatique » de la question portant sur les grands domaines de R&D concerne bien la décarbonation des processus de production et des industries.

Le domaine des brevets n'est pas demandé. La question ne permet pas d'indiquer si le brevet est directement appliqué au contexte environnemental.

#### **4. « Quelques sources pour en savoir plus sur la directionnalité des dépenses de R&D »**

**Margot PERBEN**

L'enquête auprès des entreprises ne nous permet pas d'aller très loin sur les dépenses de R&D en faveur de la transition écologique. Nous cherchons à obtenir des informations sur les domaines précis dans lesquels la R&D est exécutée afin de mesurer les efforts réalisés en faveur de la transition écologique. Le ministère et l'OCDE expriment des demandes fortes quant à la ventilation des dépenses de R&D par grands domaines.

Nous utilisons la nomenclature des objectifs socioéconomiques appliquée dans le cadre de l'enquête Mires pour les crédits budgétaires publics de R&D, plus détaillée que la nomenclature d'Eurostat pour l'analyse et

la comparaison des budgets et programmes scientifique (NABS), ainsi que la ventilation par discipline de recherche utilisée au ministère.

Nos sources de données comprennent des enquêtes sur l'exécution de la R&D auprès des entreprises et des administrations. Ces enquêtes permettent une ventilation des effectifs de chercheurs par grand domaine de R&D. Pour les entreprises, nous utilisons une ventilation par branche de recherche basée sur leurs déclarations plutôt que sur leur code NAF.

L'enquête Mires ventile les crédits budgétaires publics en sept programmes, eux-mêmes divisés en objectifs principaux. Cette nomenclature est la plus fine à disposition. Nous disposons également de sources administratives telles que les données sur les appels à projets de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), les projets européens et les bases de brevets de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Cependant, l'analyse statistique de ces sources annexes reste limitée.

L'enquête Mires est une enquête annuelle conduite par le Sies qui interroge les organismes et les départements ministériels sur les financements publics en faveur de la R&D dont ils sont destinataires, ventilés par objectifs principaux et objectifs liés. Au total, les crédits inscrits en loi de finances initiale s'élèvent à seize milliards d'euros répartis selon différents objectifs tels que les sciences du vivant, les sciences naturelles, l'espace, l'énergie et l'environnement.

Nous avons analysé les fichiers d'appels à projets de R&D, plus détaillés sur les domaines d'exécution. Pour l'instant, nous n'avons effectué qu'une analyse très générale des données en *open data* de l'ANR et des projets financés par les fonds européens. Nous souhaitons ventiler ces informations selon une matrice croisant secteurs institutionnels et domaines de R&D.

Les secteurs sont plus ou moins simples à reconstituer (entreprises, Etat, enseignement supérieur, ISBL, etc.). Nous avons développé un modèle de langage entraîné sur un échantillon représentatif puis appliqué à l'ensemble des projets pour estimer les fonds alloués par domaine de R&D. Nous devons travailler avec l'ANR pour obtenir davantage de données et affiner les résultats. Il n'existe pas de nomenclature claire et acceptée de tous emboîtant l'ensemble des domaines, ce qui complique l'analyse. Au regard des 39 milliards d'euros de DIRDE et des 59 milliards de DIRD, les montants analysés restent modestes. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'affectation de la majorité des fonds.

L'analyse des projets européens sur trois ans, bien que non ventilée par secteur institutionnel, montre une cohérence avec la répartition de la DIRDE par branche de recherche, d'une part, et avec les domaines de recherche des chercheurs, d'autre part.

Chaque année, une note Flash du Sies présente les résultats de l'enquête Mires.

### **François GUILLAUMAT-TAILLIET**

Vous indiquez que Mires permet d'avoir des résultats par objectif. Est-il envisageable de croiser ces données avec les principaux secteurs économiques – tels que l'énergie ou les transports – plutôt qu'avec les secteurs institutionnels ?

### **Margot PERBEN**

Non. L'idéal serait d'effectuer un bouclage entre le financement et l'exécution, mais nous ne savons pas le faire aujourd'hui.

## **5. « Les données innovation de la banque publique d'investissement : présentation de la base INO et perspectives de thématisation »**

### **Philippe MUTRICY, Directeur des Etudes Bpifrance**

Nous disposons d'une base de données structurée pour la recherche, regroupant plus de 1,8 million d'interventions réalisées depuis la création de Bpifrance. Cette base couvre 500 dispositifs en haut et bas de bilan, 800 fonds d'investissement ainsi que les données issues des entités antérieures à Bpifrance, soit 25 ans d'historique d'aides aux entreprises.

Nous évaluons les politiques publiques selon les meilleurs standards scientifiques, avec une approche empirique systématique et économétrique. Notre gouvernance de travaux associe chercheurs et administrations concernées (direction générale du Trésor, direction générale des Entreprises, autres ministères, etc.), réunis dans les comités de pilotage. En dix ans, nous avons effectué 26 évaluations, toutes publiées en transparence sur notre site Internet (rubrique Impact). Ces études sont présentées annuellement au Parlement, à notre gouvernance et aux administrations intéressées.

Toutes les données de Bpifrance sont entièrement accessibles aux chercheurs, à la seule condition de se présenter devant le comité du secret statistique et de passer par le CASD, qui garantit la confidentialité de ces informations protégées par le secret bancaire et des affaires.

### **Baptiste THORNARY, Directeur adjoint Etudes Bpifrance**

Le CASD compte quatre bases. Celle qui nous intéresse aujourd'hui est celle recensant les aides à l'innovation distribuées. Cette base historique remonte au début des années 2000 et couvre les soutiens sous forme de subventions, prêts à taux zéro et avances remboursables. Les montants financés sont essentiellement des dépenses de R&D, mais aussi, plus largement, des dépenses d'innovation. Le nombre d'entreprises bénéficiaires a doublé en 15 ans et concerne quelque 6 000 entreprises par an aujourd'hui. Nous observons une hausse significative en 2023 en raison du programme France 2030.

La base comprend diverses variables. Elle contient une ligne par entreprise et par financement annuel, avec des informations sur le type d'instrument, le programme, le caractère individuel ou collaboratif du projet, le montant de l'aide et le secteur d'application. Une nomenclature propre à Bpifrance tente de préciser le secteur d'application du projet. Les données ne sont toutefois pas suffisamment détaillées pour cibler avec exactitude et exhaustivité les projets de R&D ayant trait à l'environnement. La base comprend des données remontant jusqu'en 2003.

A date, 27 projets utilisent cette base dans le CASD, principalement pour des études d'évaluation de dispositifs. Un croisement est possible avec d'autres bases. Par exemple, des équipes qui ont travaillé sur le Crédit Impôt Recherche (CIR) ont utilisé ces données.

J'insiste sur le fait qu'il est difficile de mesurer avec exhaustivité le soutien à la R&D environnementale, car les programmes se voulaient jusqu'ici relativement génériques – peu étaient spécifiquement ciblés sur ce thème. Bpifrance suit désormais plus finement le sujet grâce à son laboratoire Green Tech. Nos chargés d'affaires taguent systématiquement les projets pouvant être identifiés comme portant sur la R&D environnementale. Nous devrions donc être en mesure de proposer, dès 2024, une variable identificatrice pour disposer d'une vision des dépenses de R&D environnementales sur le périmètre de Bpifrance. Je doute toutefois que nous soyons en mesure de mener un travail aussi exhaustif sur le passé.

Je vous encourage à consulter le CASD si ces données vous intéressent.

### **Philippe MUTRICY**

N'hésitez pas à nous consulter en cas de besoin.

### **Margot PERBEN**

Comment parvenez-vous à affecter les programmes d'aides pluriannuels sur les différents exercices ?

### **Baptiste THORNARY**

Effectivement, les projets d'innovation bénéficient souvent d'un soutien à long terme qui se décompose en plusieurs phases. Nous attribuons l'ensemble des montants distribués à l'année de lancement du projet – celle à laquelle nous nous sommes engagés à le soutenir.

Pour un projet spécifique, nous avons déjà eu à aider les chercheurs à obtenir une décomposition plus précise des montants accordés. Le travail est conséquent ; nous ne l'envisageons qu'au cas par cas, pour des projets structurés. L'information n'est pas disponible par défaut.

## **Mohamed HARFI**

En tant que co-rapporteur de la CNEPI, je remercie Bpifrance pour son aide précieuse. Les données sont extrêmement riches et intéressantes pour l'analyse des politiques d'innovation et l'aide à la décision publique.

Les montants affichés représentent-ils le montant effectif des aides ou le coût pour l'acteur public ? Le coût est identique pour une subvention, mais pas pour un prêt. Le total est-il calculé sur les sommes brutes ou en équivalent subvention, en tenant compte notamment du scoring des risques liés aux caractéristiques des entreprises ?

Avez-vous effectué une comparaison entre vos données et celles issues de l'enquête du Sies sur les dépenses de R&D des entreprises ? Il serait intéressant de rapprocher les aides fléchées de Bpifrance avec les informations issues de l'enquête sur les dépenses de R&D.

## **Baptiste THORNARY**

Nous inscrivons le montant total reçu par l'entreprise quelque soit le produit et son effet de levier sur la ressource publique (subvention, avance remboursable, prêt à taux zéro). Pour une subvention, le montant reçu correspond à la dotation publique. Pour les instruments avec effet de levier (avance remboursable, prêt), cela embarque l'effet de levier sur la dotation publique mobilisée. Notre objectif est d'évaluer l'impact du financement sur les entreprises. C'est donc la donnée de ressource financière reçue par l'entreprise qui nous intéresse en premier lieu. La base ne permet pas de connaître directement la dotation, mais elle peut être recalculée.

Sur votre second point, je le répète : nous ne pouvons pas apprécier de manière exhaustive les dépenses de R&D sur le volet environnemental. Néanmoins, la base peut facilement être croisée avec d'autres enquêtes contenant des données Siren. Nous n'avons pas exploré ces possibilités, mais il est certainement possible d'obtenir ces informations à partir d'autres sources.

## **Philippe MUTRICY**

Nous calculons l'effet de levier de l'euro public dans un rapport intitulé « Indicateurs annuels d'évaluation », disponible sur le site de Bpifrance. Le document présente les effets de levier par type de produit et permet d'effectuer des recalculs sur des périmètres plus précis. Nous présenterons cette question importante au Parlement.

Nous n'avons pas encore réalisé les travaux suggérés, mais nous sommes disposés à accompagner toute équipe qui nous solliciterait. Notre programme d'évaluation prévoit d'examiner tous les dispositifs de Bpifrance contribuant à la transition écologique et climatique, au-delà des seules questions d'innovation ou de R&D.

Nos travaux d'évaluation publiés jusqu'à présent ont porté sur les garanties, les prêts sans garanties, le capital-risque et les accélérateurs de Bpifrance. Nous n'avons pas encore traité le sujet climatique, mais nous prévoyons de l'aborder à partir de l'année prochaine

## **Fathi FAKHFAKH**

La R&D peut être non environnementale ou hybride tout en produisant un *outcome* environnemental.

## **Margot PERBEN**

Nous ne savons pas le mesurer. France Stratégie a rédigé une excellente note sur le sujet, disponible dans la bibliographie. Le constat principal est que nos connaissances actuelles sont largement insuffisantes par rapport à nos besoins. Idéalement, toute la R&D devrait générer uniquement des bénéfices environnementaux. En tant que statisticienne, je n'ai pas de commentaire à effectuer.

## **Fathi FAKHFAKH**

Mon propos n'est pas de dire que la R&D doit nécessairement avoir des *outcome* environnementaux. Il existe une complémentarité entre R&D environnementale et non environnementale. Les deux approches peuvent aboutir à des avancées écologiques. *In fine*, l'objectif reste l'innovation. Une R&D qui n'apporte pas d'innovation est vaine. Nous devons systématiquement nous demander si cette innovation a réellement un impact environnemental. Je pense qu'il s'agit de l'*outcome* recherché.

## **Gianluca OREFICE**

Je suis d'accord. Le risque existe de dépenser deux fois le même investissement. Comment éviter la double comptabilisation d'un investissement à la fois environnemental et non environnemental ? Dès lors, quelle est la qualité de la donnée obtenue ? Disposez-vous de pistes pour améliorer la mesure en la matière ?

Il existe encore des confusions sur la catégorisation et l'identification des dépenses environnementales. Une entreprise déclare soudainement un périmètre élargi, car les efforts réalisés pour améliorer la production d'un produit justifient selon elle que l'ensemble du produit qu'elle fabrique soit comptabilisé comme une dépense environnementale.

Si je comprends bien votre question, elle concerne le lien entre la R&D et le résultat physique en matière environnementale. Autrement dit, la R&D entraîne-t-elle effectivement une baisse des émissions polluantes ? Il ne revient pas à un service statistique d'effectuer le lien de causalité – d'autant que ces baisses sont multifactorielles. Notre rôle se limite à observer et rapporter les fonds engagés et, par ailleurs, à collecter des données physiques sur les émissions. Ce type d'analyse incombe plutôt à des chercheurs, par exemple.

## **Céline CRAVATTE**

Dans le chat en ligne, Malo MOFAKHAMI observe que les enquêtes CIS pourraient permettre de mesurer les *outcomes* environnementaux. Il ajoute que des travaux montrent que des brevets non environnementaux sont utilisés conjointement avec des brevets environnementaux.

## **Xavier GUILLAUMA**

Que comptabilisez-vous parmi les dépenses d'investissement et de R&D ? Outre les investissements matériels, la part d'investissement en compétences et en emplois est-elle également incluse ?

Comment établir un lien entre les politiques publiques et les résultats statistiques que nous cherchons à obtenir ? Par exemple, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe des indicateurs et des objectifs précis, comme la réduction de la consommation de 1 750 à 1 000 térawattheures à horizon 2050. Il serait intéressant de comprendre comment les acteurs économiques s'impliquent dans la R&D pour atteindre ces objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique et sur la manière dont cette énergie sera décarbonée. De même, la Stratégie Nationale Bas Carbone fixe des objectifs en matière de consommation d'eau, de ressources naturelles et de biodiversité. Il est crucial de déterminer comment mettre en évidence et suivre ces données de manière statistique pour évaluer l'efficacité de nos politiques.

## **Margot PERBEN**

La R&D répond à des définitions internationales établies par le manuel de Frascati, conformes aux normes de l'OCDE et d'Eurostat. Notre méthodologie de mesure s'articule autour de trois composantes principales : les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement et la masse salariale.

## **Jean-Louis PASQUIER**

La question du lien avec les politiques publiques renvoie aux nomenclatures que j'évoquais. Nous suivons les activités et les dépenses environnementales des acteurs publics et privés, au-delà de la R&D. Les nomenclatures présentées couvrent les enjeux climatiques, de biodiversité et d'eau. Le sujet climatique gagne en importance, notamment avec la nomenclature « Gestion durable des ressources naturelles », qui inclut les systèmes d'énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Nous cherchons à identifier les

efforts sociétaux dans ces domaines, en isolant les éléments liés à la lutte contre le changement climatique et à la protection de la biodiversité sur le long terme.

D'autres bureaux de la sous-direction de l'information environnementale du SDES fournissent des données sur l'état de la biodiversité, l'évolution des émissions ou des températures. La mise en relation de ces différents éléments dépasse la production statistique pure. Notre rôle est de mettre ces données à disposition, tandis que leur analyse approfondie et l'établissement d'un lien entre les différentes composantes incombent aux services de recherche et aux universitaires.

### **Céline CRAVATTE**

Une commission consacrée au système financier et au financement de l'économie se tiendra le 14 novembre. Elle traitera spécifiquement du financement de la transition énergétique et pourrait répondre à certaines de vos interrogations.

### **Philippe MUTRICY**

Nous sommes fortement mobilisés sur la question de l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, nous avons par exemple démontré avec un niveau de robustesse très élevé qu'il existait une défaillance dans le financement du « petit crédit » par le marché privé, ce qui justifiait pleinement l'existence d'un fonds de garantie – notamment pour les créations d'entreprises. Nous avons présenté ces travaux à la commission du Sénat qui enquêtait sur ces fonds de garantie et qui a conclu que l'État devait préserver des dotations sur ces fonds.

Nous démontrons également que les entreprises soutenues en innovation ont des dépenses de R&D supérieures à celles d'entreprises similaires non soutenues. Ces résultats ont permis, dans le cadre de la Commission Charpin en 2019-2020, le renouvellement du règlement d'exemption européen sur les aides d'Etat dont bénéficie la France.

La difficulté que nous rencontrons concernant le climat réside dans la nouveauté des dispositifs. Nous manquons de recul. Les évaluations que je mentionnais reposent sur des dispositifs existant depuis dix ans, ce qui nous permet d'établir des contrôles contrefactuels. Nous connaissons ces dispositifs et pouvons mesurer le comportement des entreprises.

## **6. « Que peut nous apprendre l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) à propos de l'innovation en faveur de la transition écologique ? »**

### **Thomas BERGERON, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), direction des statistiques d'entreprises**

L'enquête CIS est sous le règlement-cadre européen FRIBS. Le questionnaire est harmonisé au niveau européen. L'Insee participe aux différents groupes de travail Eurostat. Le questionnaire suit les définitions et les méthodologies développées dans le manuel d'Oslo – dont la dernière version date de 2018. L'enquête existe depuis 1993. Initialement réalisée tous les quatre ans, elle est, depuis 2005, administrée tous les deux ans. Elle vise à mesurer le poids économique de l'innovation en France, mais aussi à éclairer des aspects spécifiques du processus d'innovation (activités, financements, coopérations, etc.).

L'enquête s'adresse aux entreprises marchandes et exploitantes de dix salariés et plus. Le champ sectoriel est défini par Eurostat ; pour le volet français, il est étendu aux entreprises d'autres secteurs. Pour CIS 2024, nous envisageons d'interroger environ 18 000 entreprises. La période de référence porte sur les trois années précédentes – seules les données financières concernent uniquement la dernière année.

Les groupes de travail Eurostat permettent d'échanger sur le questionnaire, les nouveaux modules, la méthodologie et les délais de livraison des résultats. Certaines questions sont obligatoires tandis que d'autres sont optionnelles avec une recommandation forte ou moyenne d'Eurostat de les intégrer. Le choix est laissé à la discrétion des instituts statistiques nationaux. En France, le comité de concertation réunit des institutionnels, des experts, des représentants d'entreprises et des universitaires qui échangent sur le questionnaire, les concepts, la traduction et l'intégration ou non des questions optionnelles.

Les dernières modifications apportées portent sur des questions relatives à la stratégie, aux droits de propriété intellectuelle, aux relations avec les utilisateurs. Des modules sont également intégrés sur les innovations avec bénéfices environnementaux et sur l'impact de l'IA sur les innovations.

La collecte pour CIS 2024 devrait s'étendre de la mi-avril au mois d'octobre 2025. La France répond habituellement à la première diffusion optionnelle à Eurostat, prévue pour mars 2026. Des indicateurs plus développés devront ensuite obligatoirement être transmis en juin 2026. Une publication dans *Insee Première* interviendra à cette période. Les tableaux agrégés de données seront publiés au second semestre 2026. Enfin, les données seront mises à disposition à destination des chercheurs fin 2026 dans le CASD.

Depuis CIS 2020, un module dédié aux innovations ayant des bénéfices environnementaux est intégré au questionnaire. Il comprend deux questions. La première interroge sur l'introduction d'innovations à bénéfice environnemental tandis que la seconde questionne l'importance de certains facteurs pour inciter l'entreprise à innover en ce sens.

Il ressort de l'enquête CIS 2020 que plus d'une entreprise sur trois estime générer des bénéfices environnementaux importants, principalement dans le processus de production. Le recyclage et la réduction de la consommation d'énergie sont mis en avant. Les principaux facteurs encourageant ces innovations sont l'amélioration de la réputation de l'entreprise et l'alignement avec les bonnes pratiques environnementales.

Nous envisageons d'ajouter une troisième question à ce module pour CIS 2024 afin de connaître l'impact des différents paramètres liés au changement climatique dans le choix des entreprises d'introduire une dimension environnementale (la demande accrue pour des produits aidant à s'adapter au changement climatique, les coûts de production accrus du fait du changement climatique, etc.).

### **Céline CRAVATTE**

Nous avons sollicité les utilisateurs pour recueillir leurs questions et commentaires et apprécier l'opportunité de poursuivre cette enquête.

Nous avons reçu deux retours. Monsieur FAKHFAKH souligne l'importance d'examiner le lien entre l'innovation environnementale et les politiques d'implication salariale. Par ailleurs, Madame MAGRINI – de l'INRAE – suggère d'approfondir le sujet des contrats mis en place par les entreprises de l'agroalimentaire avec leurs fournisseurs et sous-traitants, au-delà des contrats de R&D. L'objectif serait d'étudier leur capacité à co-construire des connaissances qui soient source d'innovation.

### **Fathi FAKHFAKH**

Plusieurs acteurs sont importants dans l'innovation et la R&D. Les politiques publiques sont souvent mises en avant. Outre les décideurs politiques, les consommateurs et les entreprises ont également un impact. L'organisation interne de l'entreprise joue un rôle tout à fait crucial. Il est important que les salariés puissent remonter des informations ou exprimer leurs préoccupations environnementales. A moyen ou long terme, ces éléments peuvent stimuler les efforts en matière d'innovation environnementale.

J'ai publié en 2018 une étude démontrant qu'en France, les entreprises qui proposent un dispositif d'intéressement sont plus performantes en matière d'innovations environnementales. Parmi les six critères de l'enquête CIS, ces entreprises surpassent les autres sur cinq critères et sont neutres sur le sixième.

Je propose aujourd'hui d'étendre cette analyse aux entreprises avec actionnariat salarié. Nous pouvons supposer un comportement environnemental légèrement meilleur dans ces structures, où la participation à la prise de décision est plus importante.

J'ai participé au comité de concertation de juillet 2024. Nous nous sommes employés pour simplifier le questionnaire en supprimant les questions ouvertes. J'ai suggéré d'introduire deux nouvelles questions à l'enquête CIS 2024 diffusée en France, mais cette demande a été rejetée. Je renouvelle ma proposition.

## **Thomas BERGERON**

L'ajout de ces questions n'est pas prévu à ce stade. D'autres enquêtes de l'Insee permettent toutefois de connaître la participation des salariés dans les entreprises. Un rapprochement doit être possible.

## **Fathi FAKHFAKH**

J'ai tenté l'appariement entre Pipa et CIS, mais le taux est extrêmement faible. Nous disposons de très peu de données exploitables, alors que nous avons potentiellement une mine d'informations. Sur les 10 000 entreprises Pipa et les 20 000 de l'enquête CIS, moins de 2 000 sont communes. Nous disposons de très peu de données exploitables, alors que nous avons potentiellement une mine d'informations. Nous pourrions envisager d'améliorer cette situation en ajoutant simplement une question supplémentaire.

## **Christine CHAMBAZ, Insee**

Chaque comité de concertation soulève de nombreuses questions pertinentes. Notre défi est de produire un questionnaire acceptable pour les entreprises, suffisamment concis pour assurer un taux de réponse satisfaisant, tout en permettant de réaliser les études souhaitées. Nous pourrions réexaminer ce sujet ultérieurement. L'ajout de questions implique nécessairement d'en supprimer d'autres. Cette réflexion mérite d'être approfondie. Nous ne pouvons pas nous engager aujourd'hui.

## **Fathi FAKHFAKH**

Treize questions ont été supprimées le 24 juillet. Nous nous sommes investis pour alléger le questionnaire. Pourtant, notre demande d'ajouter une ou deux questions est refusée.

## **Christine CHAMBAZ**

Certaines questions facultatives proposées par Eurostat ne sont pas incluses dans le questionnaire final. Cette sélection vise à limiter la charge pour les répondants. Nous ajustons le contenu d'année en année en fonction des enjeux prioritaires. Malgré ces efforts, le taux de réponse aux enquêtes tend à décroître.

Nous pourrions approfondir ce sujet lors de consultations sur d'autres enquêtes. Nous examinerons également les résultats des tests concernant les questions non retenues. Pour l'instant, nous n'avons pas prévu d'inclure ces questions supplémentaires.

## **Simon NADEL**

J'utilise CIS depuis longtemps. Je regrette que les questions sur la coopération locale et régionale, qui figuraient dans CIS 2014 et CIS 2008, aient été supprimées. Les questions se limitent désormais aux niveaux national, européen et international. La source d'information et de coopération est moins complète.

## **Thomas BERGERON**

Je suppose que le retrait de cette modalité s'explique par sa suppression dans le questionnaire Eurostat. Nous pourrions étudier ce point pour les prochains millésimes de l'enquête.

### **7. « Mesurer l'innovation environnementale des acteurs privés : un aperçu des approches de l'OCDE »**

## **Hélène DERNIS, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

L'OCDE est une organisation internationale qui collecte de nombreuses données, les met à disposition et produit des analyses et des conseils sur les politiques publiques, à la disposition des gouvernements. Dans ce cadre, nous avons pour mandat d'étudier divers sujets, dont le renforcement des politiques publiques. Nous essayons pour ce faire de fournir des indicateurs pertinents et comparables internationalement, fondés sur des bases solides, afin de mesurer les transformations économiques et sociétales.

Nous cherchons à nous informer sur l'évolution des changements environnementaux et leurs implications ainsi que sur la promotion et l'adoption de pratiques et technologies respectueuses de l'environnement.

Nous souhaitons également éclairer les politiques publiques et les choix individuels sur les perspectives locales.

Pour ce faire, nous utilisons diverses sources d'information, notamment les données d'enquêtes publiques et les micro-données provenant de sources privées sur les entreprises, les symptômes et les offres d'emploi, qui complètent nos mesures traditionnelles.

L'OCDE collecte régulièrement les données d'enquête auprès des entreprises sur leurs dépenses de R&D dans les énergies fossiles et les énergies vertes ou encore sur leurs innovations. Les données que nous collectons sont issues de sources administratives officielles (droits de propriété intellectuelle, etc.), mais aussi de sources privées (données d'entreprises, données sectorielles, offres d'emploi, etc.).

Notre laboratoire de micro-données regroupe plus d'un milliard d'enregistrements. Il utilise les données sur les brevets, les marques déposées et les dessins industriels, les registres d'entreprises (ORBIS) et les données de start-ups (Crunchbase et Dealroom). Nous consolidons et apparions ces données pour produire des indicateurs et compléter nos analyses traditionnelles autour de l'innovation.

Je vous propose de présenter les mesures que nous avons développées pour identifier les innovations vertes. Les données de brevets complètent les statistiques traditionnellement collectées (dépenses de R&D, échanges commerciaux, etc.). Nous savons toutefois que tous les brevets n'ont pas la même valeur ni la même qualité. En outre, toutes les inventions ne sont pas protégées par un brevet. Nous disposons toutefois d'une vision approximative des résultats de l'innovation. Nous utilisons une base de données produite par l'Office européen des brevets (OEB), complétée par des données américaines et japonaises. La date de dépôt du premier brevet donne la date approximative de date à laquelle l'innovation a été créée. Le titre de l'invention, les revendications, le lieu de résidence des inventeurs, le pays d'installation du laboratoire ou encore la nationalité du détenteur du brevet sont connus.

Pour identifier les brevets protégeant des technologies vertes, nous nous appuyons sur la classification technologique. Pour les domaines plus émergents, nous effectuons une recherche par mot-clé sur le texte de l'invention. Nous avons récemment développé une méthodologie par mot-clé permettant d'identifier les marques déposées.

L'OEB a mis en place un tag (Y02) pour les technologies et applications liées à l'atténuation du changement climatique. Chaque brevet est analysé et tagué. Nous avons travaillé avec l'OEB ainsi qu'avec l'agence internationale de l'énergie afin de développer une nomenclature plus large que Y02, qui couvre la gestion environnementale, les énergies vertes, la gestion des gaz à effet de serre ainsi que l'atténuation du changement climatique liée aux transports, aux bâtiments, à la gestion des déchets, au traitement des eaux usées, à la production des biens et aux technologies de l'information et de la communication. Nous sommes ainsi en mesure d'identifier les brevets liés aux énergies renouvelables ou encore les inventions brevetées dans le domaine des plastiques et du recyclage. Nous avons également regardé les innovations liées aux véhicules automobiles (véhicules autonomes, moteurs à combustion, moteur à hydrogène) ainsi que les innovations dans les technologies autonomes en carburant.

Ces études nous permettent d'identifier les innovations environnementales et de caractériser les innovateurs verts. Nous utilisons les bases de données des entreprises pour établir le lien entre les détenteurs de brevets et les sociétés. Nos données de brevet sont enrichies par des informations sur le secteur d'activité, l'âge et la taille de l'entreprise. Ainsi, nous savons que 42 % des innovations dans l'énergie solaire proviennent d'entreprises du secteur informatique.

La Commission européenne nous met à disposition des données sur les 2 000 plus grands investisseurs en recherche et développement et nous fournit des données granulaires (nom du groupe et filiales). Grâce à l'appariement des données, nous avons effectué le lien entre les brevets, les marques et les grands groupes investissant le plus en R&D. Il apparaît que les brevets liés au changement climatique sont très concentrés dans les grandes entreprises, mais la commercialisation est plus disséminée entre les marques.

Pour compléter ces mesures, nous utilisons de plus en plus les données des start-ups, qui jouent un rôle majeur dans la transition écologique en introduisant des innovations plus radicales. Nous identifions les start-ups vertes de huit secteurs, allant de l'énergie à l'alimentation durable, en passant par l'économie circulaire. Grâce à ces données, nous analysons les tendances de création de ces sociétés, leur localisation, leur attractivité et les investissements reçus. Il apparaît que les États-Unis attirent la majorité

des financements dans ce domaine. Nous avons analysé plus spécifiquement l'origine des accords financiers pour les start-ups du secteur automobile. Nous analysons les destinations des accords financiers et classifions les technologies vertes développées par ces start-ups.

Nous rédigeons actuellement un rapport de synthèse sur les mesures de l'innovation verte. Il abordera la création, la diffusion et l'utilisation des connaissances pour la transition verte, les soutiens à la création de technologies vertes et donnera une vision par secteur.

La note bibliographique qui vous a été transmise contient diverses informations sur nos publications et nos équipes.

### **Margot PERBEN**

Je note que la Commission européenne vous a transmis une base de données d'entreprises individuelles. Quelle est la provenance exacte de ces données ?

### **Hélène DERNIS**

Il s'agit de données ORBIS consolidées. Nous avons accès à cette base de données de source privée – qui est loin d'être parfaite.

## **8. « Mesurer l'innovation en vue de la décarbonation (CNEPI) »**

### **Mohamed HARFI, France Stratégie, Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI)**

Nous intervenons, avec Rémi LALLEMENT, en tant que membres de France Stratégie et co-rapporteurs de la CNEPI. Etant utilisateurs des données et des indicateurs dans ce domaine, nous évoquerons l'utilisation plutôt que la production.

La CNEPI a été installée le 27 juin 2014. L'une de ses missions est d'évaluer les politiques d'innovation. La Commission s'inscrivait dans le plan gouvernemental « Nouvelle donne pour l'innovation ». Son installation s'est faite en présence de trois ministres et du Secrétaire général de l'OCDE.

Après plus d'un an de travail, la CNEPI est parvenue à cartographier les aides à l'innovation. Nous les estimons à environ dix milliards d'euros pour 2016 (soit 0,5 % du PIB). Le CIR concentre les deux tiers de ces aides. La CNEPI s'est attachée à évaluer le crédit d'impôt recherche ; ces travaux ont abouti à un avis en mars 2018 puis à un avis final en juin 2021. Nous avons également produit en 2017 un avis sur les pôles de compétitivité.

Par ailleurs, la CNEPI a contribué à l'évaluation des Programmes d'investissement d'Avenir (PIA) 1 et 2 dans l'optique du pré-lancement du PIA 3. Nous avons collaboré avec le comité Jean-Michel Charpin, chargé d'évaluer une quinzaine de dispositifs d'aide à l'innovation bénéficiant d'une exemption de notification à la Commission européenne.

Nous nous concentrons aujourd'hui sur les politiques d'innovation en faveur de la décarbonation. Ce choix est motivé par le nombre grandissant de plans de relance et d'investissement nationaux et internationaux dans ce domaine. Le rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz a souligné les enjeux et les besoins d'investissements considérables pour les années à venir. L'OCDE constate également des investissements massifs sur ce volet. Plusieurs initiatives ont été conduites à l'échelle européenne, dont l'initiative NZIA (Net-Zero Industry Act) lancée en 2023, qui illustre l'objectif de converger vers une industrie zéro émission nette.

L'évaluation des politiques publiques en matière de décarbonation s'accompagne de plusieurs difficultés. Il convient d'évaluer l'impact des différents plans, y compris au niveau national. Comment procéder à cette évaluation ? Quel est le périmètre de la décarbonation ? Bien que les objectifs de décarbonation soient clairement affichés dans les politiques publiques, leur mesure statistique demeure difficile. Il est notamment extrêmement complexe de relier les indicateurs aux objectifs des politiques et d'évaluer leurs impacts. Cette complexité est d'autant plus forte que les dispositifs sont multiples et divers dans leur modalité de mise en oeuvre (subventions, participations, prêts, etc.).

La CNEPI a défini deux axes de travail. Le premier vise à identifier la position scientifique et technologique des pays de l'OCDE sur l'innovation en faveur de la décarbonation. Le second axe consiste à analyser les politiques publiques en la matière, en caractérisant les dispositifs utilisés, les moyens alloués et leur articulation avec d'autres mesures réglementaires ou non réglementaires. Nous recherchons donc des éléments d'analyse qualitative et des éléments de mesure.

Pour mener à bien ces travaux, nous nous appuyons sur les sources statistiques nationales (enquêtes Sies, enquêtes sur les dépenses de R&D, données du CIR, bases de données comme celle de Bpifrance, Inpi, etc.) et internationales (observatoire européen des brevets, etc.). Nous nous intéresserons également aux données sur le capital-risque et les start-ups, en particulier dans les domaines des Green Tech et Clean Tech. La comparabilité des définitions entre les niveaux national et international reste un défi à relever.

Nous restons très humbles dans notre approche. Nous solliciterons l'expertise des spécialistes pour comprendre les limites des données d'enquête et interpréter correctement les indicateurs qui en découlent. Notre objectif est d'identifier les indicateurs pertinents pour mesurer la R&D et l'innovation en faveur de la décarbonation, en nous basant notamment sur les travaux existants sur l'environnement.

En conclusion, je dirais que les enquêtes et les indicateurs sur l'environnement et la décarbonation seront cruciaux dans les années à venir. Compte tenu des moyens considérables mobilisés, les demandes d'évaluation des politiques publiques iront en augmentant. La disponibilité de ces données aux niveaux national, européen et international sera essentielle pour éclairer la décision publique.

### **Rémi LALLEMENT, France Stratégie, Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI)**

Présent aujourd'hui, Jean-Louis PASQUIER fait partie des membres de la CNEPI. Y siègent également des personnes issues d'autres structures publiques (dont l'OCDE, Bpifrance, l'ADEME, la direction générale du Trésor, la direction générale des Entreprises, etc.), d'organisations privées ou encore des experts avec un profil plus académique.

Nous ne nous limitons pas à la R&D et abordons l'innovation au sens large. Notre programme sur la décarbonation correspond à un large éventail d'indicateurs et met l'accent sur la comparaison internationale. Nous aspirons également à aborder l'évaluation des choix technologiques, au sens de l'évaluation *ex ante*, afin de comprendre comment les pays sélectionnent leurs domaines d'investissement et d'innovation. Nous explorons cette approche à l'échelle internationale, afin d'identifier les bonnes pratiques dont les pouvoirs publics français pourraient s'inspirer.

## **9. Echange et rédaction du suivi d'avis**

### **François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis**

La commission Entreprises et stratégies de marché a pris connaissance de différentes sources pouvant être exploitées pour décrire plus finement les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition environnementale et de ses sous domaines. Cette description nécessite de définir des périmètres à propos d'activités économiques marquées par des évolutions rapides et l'émergence continue de nouvelles catégories d'innovations. Elle pose ainsi des défis de comparabilités internationale et intertemporelle.

De grandes enquêtes annuelles répondant à un règlement européen ont été enrichies depuis quelques années. Elles permettent d'obtenir des données de cadrage et facilitent les comparaisons internationales. L'enquête R&D des entreprises intègre désormais trois questions portant sur des dépenses environnementales et utilisées pour la réalisation des comptes économiques de l'environnement, en conformité avec les nomenclatures européennes récemment renouvelées ; l'enquête Capacité à Innover et stratégie des entreprises comporte un module spécifique portant sur les formes et déterminants des innovations en faveur de l'environnement. Les réponses à ces enquêtes peuvent néanmoins conduire à agréger des actions ayant des portées très hétérogènes sur la transition écologique. Elles sont, de plus, peu adaptées à l'étude des écosystèmes de petites entreprises innovantes.

De leur côté, les bases de données administratives (aides versées aux entreprises, dépenses des administrations et brevets) nécessitent un important travail de retraitement. En France, les données portant

sur les subventions en faveur de la R&D et de l'innovation sont éclatées entre plusieurs institutions et dispositifs. Elles sont donc à consolider et à reclasser, car elles sont ventilées selon des nomenclatures ne permettant généralement pas d'identifier leur caractère environnemental. Ces travaux qui peuvent recourir à l'analyse textuelle et aux partenariats avec des experts techniques en sont à un stade exploratoire ; ils nécessitent des moyens pour être développés. Les bases de données des brevets contiennent des informations exhaustives des déposants et détenteurs de brevets et du contenu de l'innovation ; elles facilitent les comparaisons internationales et peuvent être complétées par des micro-données au niveau des entreprises afin de permettre l'identification fine des profils des acteurs privés innovateurs sur des types ciblés d'innovations environnementales.

La commission salue ces initiatives ; elle se félicite des nouvelles questions posées par les enquêtes pour suivre la R&D et l'innovation environnementale, et recommande la poursuite et la pérennisation des travaux exploratoires en cours à partir des données administratives.

Quelles suggestions ou préconisations le Cnis pourrait-il formuler ?

### **Vincent MARCUS**

Il me paraît important de souligner l'impact très hétérogène des actions sur la transition écologique. Nous avons peu discuté de ce point. Cette question est complexe, car les bénéfices environnementaux peuvent être très inégaux, voire contradictoires, selon les aspects considérés. L'environnement n'est pas unidimensionnel. Souvent, dans cette appréciation du bénéfice, chacun se compare à lui-même, ce qui rend l'appréciation collective du progrès incertaine.

Il faut également prendre en compte les effets temporels. Une action bénéfique à court terme peut s'avérer négative à moyen ou long terme pour la transition écologique. Par exemple, l'amélioration des performances des moteurs thermiques peut sembler positive, mais pourrait freiner la transition vers d'autres technologies à moyen terme.

Sans prétendre établir la vérité sur l'impact des actions, il serait utile d'aider les personnes chargées de l'évaluation à progresser dans la qualification des effets des innovations. Cela permettrait de mieux appréhender l'hétérogénéité des impacts, un point crucial à souligner.

### **Margot PERBEN**

Selon moi, la difficulté majeure réside dans l'absence de base de données centralisant l'ensemble des aides. France Stratégie a effectué ce travail il y a quelques années. Il serait judicieux d'approfondir la démarche afin d'obtenir une vision globale, sans avoir à rechercher chaque dispositif ou opérateur individuellement. Le travail est considérable.

Il convient par ailleurs de s'interroger sur le rapport coût-bénéfice de ces aides en comparaison avec les investissements en R&D et en innovation.

### **Christine LAGARENNE, Cnis**

Il ne me paraît pas pertinent d'évoquer dans l'avis les moyens nécessaires pour développer les travaux.

### **François GUILLAUMAT-TAILLIET**

En réalité, il ne s'agissait pas de moyens financiers ou organisationnels, mais de travaux complémentaires.

*La mention est retirée.*

### **Christine LAGARENNE, Cnis**

Il pourrait être opportun d'indiquer dans l'avis que la Commission appelle à coordonner davantage les différentes initiatives.

## **Mohamed HARFI**

Ne serait-il pas pertinent d'évoquer aussi l'intérêt de ces enquêtes dans l'évaluation des politiques publiques, qui dépasse la collecte de données ? Les échanges d'aujourd'hui ont mis en lumière l'importance du travail sur les liens et le croisement entre les bases de données, notamment celles des entreprises. Ces enquêtes contribuent ainsi à l'évaluation des politiques d'innovation, tant du point de vue des pouvoirs publics que de celui des citoyens.

## **François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis**

Très bien. Nous ajouterons dans l'avis la demande de coordination des initiatives et nous rappellerons l'intérêt de ces enquêtes – à savoir, participer à l'évaluation des politiques publiques *via* des appariements avec les données administratives.

# **I. POINT D'INFORMATION**

## **1. « Retour sur la consultation à propos de l'enquête filière 2026 »**

### **Christine CHAMBAZ, Insee**

Le Cnis, en coordination avec l'Insee, a lancé une consultation pour recueillir les thématiques attendues par les utilisateurs dans le cadre des enquêtes filière.

Les enquêtes filière visent à regarder l'ensemble d'une chaîne de production, en intégrant dans l'échantillon les entreprises directement impliquées et celles gravitant autour, comme les sous-traitants.

Historiquement, l'Insee réalise ces enquêtes à un niveau régional, notamment pour la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest. Avec la crise Covid, le besoin est apparu de mieux connaître les problématiques de chaîne de production. Ainsi, une enquête nationale a été conduite dès 2021. L'Insee a depuis décidé d'étendre ce modèle à d'autres filières. Nous alternons désormais entre une enquête sur la filière aéronautique et spatiale une année, et une enquête sur l'industrie automobile l'année suivante. Nous recherchons une filière d'intérêt général pour la troisième année.

La consultation a été ouverte au mois d'avril pour un mois. Nous avons reçu 17 retours bien documentés. Les propositions formulées incluaient la chimie, le médicament, l'agroalimentaire, la sidérurgie, l'énergie, la construction navale, le ferroviaire et l'informatique.

Je remercie l'ensemble des personnes et institutions qui ont fait l'effort de nous répondre. La rédaction des besoins et des attendus était souvent très fine. Nous avons approfondi les échanges avec certains demandeurs.

La décision n'est pas encore prise. A ce stade, et sous réserve d'une validation par l'Insee, nous envisageons d'organiser une enquête auprès de la filière du médicament, qui répond à un fort intérêt du ministère de la Santé et de la Drees.

Une fois la décision confirmée, un comité de concertation s'organisera pour affiner les demandes.

L'objectif est de soumettre une demande d'avis d'opportunité fin 2025 en vue d'une collecte en 2026. Ce délai nous permettra de préparer l'enquête en tenant compte des besoins et des contraintes organisationnelles.

### **Xavier GUILLAUMA**

Compte tenu de l'actualité de la filière du médicament – vente du pôle Santé grand public de Sanofi, production du paracétamol à Seqens, etc. –, cette enquête est la bienvenue. Les résultats permettront certainement de se connecter à des notions d'évaluation de politiques publiques, toujours très importantes.

## **II. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête pour renouvellement d'avis d'opportunité**

#### **1. Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) (présentée dans le thème principal)**

**Céline CRAVATTE**

L'enquête vous a été présentée par Thomas BERGERON.

*La commission Entreprises et Stratégies de marché rend un avis favorable à l'unanimité au renouvellement d'avis d'opportunité de l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS).*

#### **2. Enquête Filière aéronautique et spatiale (FAS)**

**Anthony BOUVIER, Insee, direction des statistiques d'entreprise**

Nous demandons un avis d'opportunité pour les deux prochaines collectes, qui auront lieu en 2025 et en 2028.

En 1981 et 1999, l'Insee Midi-Pyrénées réalisait une enquête annuelle auprès des sous-traitants, fournisseurs ou prestataires de services du secteur aéronautique. Le dispositif a été réaménagé avec l'Insee d'Aquitaine à partir de 2000. Depuis 2016, et en lien avec la réforme territoriale, le périmètre s'est élargi aux régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, devenant l'enquête FAS Grand Sud-Ouest. En raison de la crise sanitaire, l'enquête n'a pas eu lieu en 2019. En 2020, elle a exceptionnellement couvert l'ensemble de la France métropolitaine.

À compter de 2024, l'enquête FAS est intégrée au dispositif des enquêtes filières et devient nationale – DOM inclus.

L'enquête vise, d'une part, à délimiter le périmètre et à estimer le poids économique de la filière aérospatiale, et d'autre part, de répondre à la demande croissante d'informations statistiques. Cette filière présente un poids économique majeur dans l'industrie française. Elle porte des enjeux importants tels que la décarbonation, la cybersécurité, la souveraineté.

La filière aéronautique et spatiale comprend l'ensemble des unités participant à la fabrication d'un aéronef ou d'un astronef, à usage civil ou militaire. Elle inclut ainsi les activités de conception (R&D, ingénierie, développement de logiciels, etc.), la construction aéronautique et spatiale, la fabrication des équipements, l'intégration, la maintenance lourde et les services de soutien à la production. En revanche, nous excluons la partie aval (compagnies aériennes, exploitation des données satellites) ainsi que les activités périphériques n'ayant pas de rôle direct (formation, nettoyage, etc.).

Le questionnaire a été élaboré en concertation avec les professionnels de la filière (Groupement des industries françaises aéronautiques, Centre national d'études spatiales), les trois pôles de compétitivités (Aerospace Valley, ASTech Paris Region, SAFE), la DGE, l'observatoire économique de la défense et le département des statistiques et des études du commerce extérieur.

La base de sondage est extraite du répertoire statistique Sirius, qui cible les secteurs susceptibles d'inclure des entreprises de la filière. Nous utilisons des sources complémentaires, dont le contour des grands groupes aéronautiques et spatiaux fournis par l'Insee, les réponses à l'enquête FAS 2020, les réponses à l'enquête annuelle de production et à l'enquête sectorielle annuelle, la liste des entreprises ayant bénéficié du plan de relance de l'État sur la partie aérospatiale ou encore les informations sur les participations minoritaires des grands groupes. Cet échantillon est estimé à 13 000 unités légales.

Le questionnaire s'organise autour de 55 questions réparties en cinq modules :

- les données de cadrage – dont le chiffre d'affaires ;
- l'appartenance ou non à la filière – l'entreprise est notamment interrogée sur la ventilation de son chiffre d'affaires aéronautique et spatial ;

- l'activité économique de la filière – dans laquelle l'entreprise est questionnée sur les éventuels facteurs ayant freiné ou accéléré son activité aéronautique et spatiale, sur la cybersécurité, sur ses relations avec ses principaux clients, sur l'internationalisation de la production et sur le recrutement ;
- les adaptations et les perspectives de la filière – l'entreprise est interrogée sur ses éventuels projets d'amélioration de la performance environnementale ou de diversification, sur les soutiens financiers reçus et sur les projections d'évolution de l'activité ;
- la part de la filière aéronautique et spatiale de chaque établissement de l'entreprise.

Le comité de concertation s'est réuni le 20 juin 2024. Le questionnaire a été revu en profondeur. Les tests débiteront dans les prochains jours et se poursuivront jusqu'en décembre. La préparation du questionnaire web et de l'outil de gestion de la collecte durera de décembre 2024 jusqu'au mois de juin 2025. Le comité du label devrait se tenir en avril 2025. La collecte se déroulera de septembre 2025 à janvier 2026. Les premiers résultats sont attendus à l'automne 2026.

### **Margot PERBEN**

L'enquête interroge-t-elle l'ensemble de la population ou uniquement un échantillon ? Les entreprises de la R&D sont-elles incluses dans le périmètre de l'enquête ?

### **Anthony BOUVIER**

Nous interrogeons toutes les entreprises appartenant au cœur de la filière. En revanche, nous appliquons aux sociétés du périmètre « potentiel » des seuils d'effectifs qui augmentent au fur et à mesure que la probabilité d'appartenance diminue. Cette approche nous permet de nous concentrer sur le cœur de la filière, sans négliger les grandes entreprises situées en périphérie. Nous prévoyons d'interroger environ 13 000 entreprises retenues selon cette méthode.

La R&D fait partie des secteurs du potentiel. Nous les incluons dans l'enquête, mais il n'est bien sûr pas envisageable d'interroger toutes les entreprises de R&D implantées en France. Nous ciblerons principalement les grandes entreprises, en « forçant » celles déjà identifiées comme appartenant à la filière grâce à nos sources externes.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable à l'unanimité au renouvellement d'avis d'opportunité de l'enquête Filière aéronautique et spatiale (FAS).*

### **Gianluca OREFICE**

Je dois m'absenter. Je laisse la présidence à Sylvain MOREAU. Je vous remercie.

*Gianluca OREFICE quitte la séance.*

## **3. Enquête Situation des associations en 2024**

Sylvain MOREAU

La dernière enquête Situation des associations a été réalisée en 2019. Son renouvellement en 2025 vous est proposé.

### **Céline CRAVATTE**

Nous avons obtenu trois retours utilisateurs. Le premier vient de Jean-Louis PASQUIER, que je laisse s'exprimer.

### **Jean-Louis PASQUIER**

Nous utilisons cette enquête depuis la précédente édition afin de mieux identifier les dépenses environnementales des associations. Nous sommes intéressés par la poursuite de ce travail.

## **Céline CRAVATTE**

Le deuxième retour vient du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture, qui s'apprête à publier une deuxième enquête basée sur les données de 2018, après celle réalisée à partir des données de 2013. Il souligne l'éclairage essentiel que l'enquête apporte sur des acteurs culturels importants, mais peu documentés statistiquement.

Par ailleurs, Chantal BRUNEAU, vice-présidente du Haut Conseil à la Vie Associative, soulève l'importance de l'enquête pour la connaissance des structures non-employeuses. Elle insiste sur la nécessité de sa récurrence pour un suivi dans le temps – précisons que l'enquête n'a pas eu lieu depuis six ans.

Par ailleurs, je signale l'existence d'un avis de moyen terme concernant les thèmes à aborder dans les cinq prochaines années, traitant des mesures liées au secteur de l'économie sociale et solidaire. Une présentation plus détaillée de l'enquête sera faite lors d'une prochaine commission, dont la date n'est pas encore fixée.

## **Edith ARCHAMBAULT**

Les deux premières enquêtes étaient très intéressantes. Le progrès méthodologique entre ces deux enquêtes était notable. Le questionnaire a été affiné, les questions qui n'avaient pas reçu de réponses satisfaisantes ont été retravaillées ou abandonnées.

Je regrette toutefois que le rythme quinquennal n'ait pas été respecté. Les résultats sont extrêmement attendus, le Covid ayant eu des incidences notables sur les associations du domaine sanitaire et social comme dans toutes celles qui ont subi de plein fouet les confinements et leurs prolongements – je pense ici aux associations de la culture et, dans une moindre mesure, du sport et des loisirs. Je regrette que nous n'ayons pas pu obtenir des résultats plus proches de la fin de la crise sanitaire.

## **Marion BOINOT, Le Mouvement associatif**

Nous avons participé au comité de concertation mis en place. Il est crucial pour le monde associatif de disposer de données de la statistique publique fiables et récurrentes. Ces données d'observation permettent de disposer d'un état complet des questions de vie associative. Ce point a été souligné dans un avis du Conseil économique, social et environnemental produit en juin dernier.

Je salue le renouvellement de l'enquête et insiste sur l'importance de sa récurrence, compte tenu de la diversité du secteur et des besoins en observation.

## **Sylvain MOREAU**

Je note que les remarques soutiennent l'opportunité de l'enquête.

## **Sylvie DUMARTIN**

Nous aimerions pouvoir proposer plus fréquemment cette enquête.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable à l'unanimité au renouvellement d'avis d'opportunité de l'enquête Situation des associations en 2024.*

### **4. Enquête Pratiques culturelles grandes cultures (PK GC)**

## **Céline CRAVATTE**

Lors du contact utilisateur pris en amont de la réunion, nous avons annoncé la date du prochain comité de concertation, ce 4 octobre. Les personnes intéressées ont pu manifester leur intention de contribuer. Ainsi, Madame DEMAREZ, du laboratoire CESBIO, souligne l'importance cruciale de ces données pour calibrer et valider les modèles de cartographie des surfaces irriguées. Elle indique utiliser chaque nouveau millésime pour affiner son modèle et considère ces données comme essentielles à ses travaux.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable à l'unanimité sur le renouvellement d'avis d'opportunité de l'enquête Pratiques culturelles grandes cultures (PK GC).*

#### **5. Enquête Observation des prix et des services dans l'industrie (Opise)**

**Céline CRAVATTE**

Nous n'avons pas reçu de retours sur cette enquête.

**Sylvain MOREAU**

L'enquête Opise est tout à fait fondamentale.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable à l'unanimité au renouvellement d'avis d'opportunité de l'enquête Observation des prix et des services dans l'industrie (Opise).*

#### **Enquête pour prolongation d'avis d'opportunité**

#### **6. Enquête « Produits du charbon dans l'industrie sidérurgique (EPCIS) », Service des données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement, et les transports (Sdes)**

**Sylvain MOREAU**

S'il n'y a pas d'objection, nous actons la prolongation de l'avis d'opportunité.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable à l'unanimité à la prolongation d'avis d'opportunité de l'enquête « Produits du charbon dans l'industrie sidérurgique (EPCIS) ».*

#### **7. Enquête « Ferraille et vieille fonte », Service des données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement, et les transports (Sdes)**

**Sylvain MOREAU**

Je vous propose d'acter la prolongation de l'avis d'opportunité de cette enquête.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable à l'unanimité à la prolongation d'avis d'opportunité de l'enquête « Ferraille et vieille fonte ».*

### **CONCLUSION**

**Céline CRAVATTE**

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 25 mars après-midi. Une commission est prévue le 14 novembre sur le système financier et le financement de l'économie. Nous traiterons du financement de la transition environnementale et examinerons la mesure des investissements actuels et futurs ainsi que leur répartition.

Une commission environnement et développement durable, axée sur l'eau, est également programmée.

**Sylvain MOREAU**

Je vous remercie de votre présence.

*La séance est levée à 11 heures 55.*

*La prochaine réunion de la Commission est prévue le 25 mars 2025.*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

En lien avec la mesure des efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique.

[Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique : quelques sources et travaux statistiques de référence](#)

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité

[Enquête Capacité à innover et stratégie \(CIS\) Fiche descriptive](#)

[Enquête Filière aéronautique et spatiale \(FAS\) Fiche descriptive](#)

[Enquête Situation des associations en 2024 Fiche descriptive](#)

[Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2025 \(PK GC 2025\) Fiche descriptive](#)

[Enquête observation des prix dans l'industrie et les services \(Opise\)](#)

[Demande de prolongation d'avis d'opportunité pour l'enquête produits du charbon dans l'industrie sidérurgique](#)

[Demande de prolongation d'avis d'opportunité pour l'enquête bilan de la feraille et de la vieille fonte](#)

---

## DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

---

En lien avec la mesure des efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique.

[Dépenses de R&D environnementales Pasquier Sdes](#)

[Enquête R&D et questions portant sur l'environnement Perben Sies](#)

[Sources pour en savoir plus sur la directionnalité des dépenses de R&D Perben Sies](#)

[Les données Bpi France soutien à innovation Mutricy Thornary BPI](#)

[Enquête Capacité à innover et stratégie \(CIS\) Bergeron Insee](#)

[Mesurer innovation environnementale des acteurs privés Dernis OCDE](#)

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité

[Enquête Capacité à innover et stratégie \(CIS\) Bergeron Insee](#)

[Présentation enquête filière aéronautique et spatiale \(FAS\) Bouvier Insee](#)

---

## AVIS D'OPPORTUNITE

---

### Avis d'opportunité d'enquêtes

[Avis d'opportunité Enquête Situation des associations 2024](#)

[Avis d'opportunité Enquêtes Observation des prix dans l'industrie et les services \(Opise\)](#)

[Avis d'opportunité Enquête Capacité à innover et stratégie \(CIS\)](#)

[Avis d'opportunité Enquête Filière aéronautique et spatiale \(FAS\)](#)

[Avis d'opportunité Enquête Situation des associations en 2024](#)

[Avis d'opportunité Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2025 \(PK GC 2025\)](#)

### Prolongations d'avis d'opportunité

[Enquête bilan de la ferraille et vieille fonte](#)

[Enquête produit du charbon dans l'industrie sidérurgique](#)